Il est vrai que M. Gambetta étant Génois, M. Mancini, dont le dernier discours a éclairé la situation d'une si vive lumière, serait singulièrement ingrat, s'il ne remerciait pas son compatriote de ses bons procédés à l'égard de l'Italie, qui eût naturellement obtenu sa part du gâteau.

Nous admettons que l'Italien de Cahors, étant à cheval sur deux patries, favorise l'une au détriment de l'autre. En ce cas, qu'il aille au Quirinal proposer au roi Humbert de lui former un Grand Ministère composé d'Antonio-Prousti, de Raynaldo, de Cazoti, de Paoli Berto et autres pifferari parlementaires, avec Léone Gambetta pour conducteur. Mais qu'il n'ait pas plus longtemps l'audace de réclamer à la France la rémunération des services qu'il rend à l'étranger.

HENRI ROCHEFORT.

(*Intransigeant*)

MORT DU GÉNÉRAL DE CISSEY

Nous avons le regret d'apprendre la mort du général de Cissey. Depuis près de trois semaines le général allait de mieux en mieux, et tout faisait espérer que cette amélioration se continuerait jusqu'au rétablissement complet du malade, lorsqu'une crise l'a enlevé presque subitement hier soir, à six heures.

Nous n'avons que le temps de résumer brièvement la vie de l'honorable général.

Le général de Cissey était né à Paris, le 23 décembre 1810, d'une famille noble de Bourgogne. Entré à l'école militaire de Saint Cyr, à la fin de l'année 1830, il en sortit en octobre 1832, comme élève sous-lieutenant, et passa à l'école d'application d'Etat-Major. Nommé lieutenant en 1835, il devint aide de camp du général Trézel, servit avec distinction en Afrique, fut décoré de la Légion d'honneur après la prise de Constantine et promu capitaine d'état-major le 27 juillet 1839. Il se signala encore à la prise du col de Mouzaïa, à Milianah, à Mascara, à Isly, et fut mis plusieurs fois à l'ordre du jour de l'armée. Chef d'escadron le 19 juin 1849, lieutenant-colonel en 1850, et colonel deux ans après, il fit l'expédition de Crimée et prit part à la bataille d'Inkermann, à la suite de laquelle il fut nommé général de brigade le 18 mars 1854. Devenu général de division le 13 août 1863, il commandait à Rennes lorsqu'éclata la guerre avec la Prusse en 1870.

L'Empereur Napoléon III l'appela alors au commandement de la 1re division du 4e corps, sous les ordres du général Ladmirault. Il fit, en cette qualité, partie de l'armée de Metz et prit part aux combats de Borny, de Rezonville et de Saint-Privat. Lorsque, le 22 octobre, le maréchal Bazaine annonça son intention de capituler, le général de Cissey se prononça énergiquement pour que l'armée tentât une dernière fois de se frayer un passage à travers l'ennemi.

Prisonnier de guerre après la capitulation et emmené en Allemagne, il y resta jusqu'à la signature de la paix.

Un douloureux souvenir ss rattache à cette captivité du général de Cissey:

Sa femme était restée en France, déjà malade. L'état de Mme la générale de Cissey devint bientôt alarmant. Ce fut le général de Manteuffel qui prévint le général de Cissey que sa femme était à toute extrémité. Il demanda au prince de Bismarck et au comte de Moltke l'autorisation de venir en France assister aux derniers moments de la compagne dévouée de sa vie, et il engagea sa parole de soldat de revenir aussitôt après en Allemagne, dans la ville qui lui avait été assignée. Le prince de Bismarck et le comte de Moltke refusèrent cette autorisation, et Mme la générale de Cissey mourut sans avoir eu la consolation d'embrasser son mari.

Rentré en France au moment de la Commune, le général de Cissey fit partie de l'armée réunie en hâte à Versailles, pour combattre l'insurrection. Il pénétra dans Paris le 22 mai par les portes du sud et un habile mouvement tournant fit tomber en son pouvoir toute la rive gauche.

A partir de ce moment, la vie politique du général de Cissey est connue de tous. Elu député le 2 juillet 1871, par le département d'Ille-et-Vilaine, un décret du pouvoir exécutif le nommait ministre de la guerre, le 5 juin suivant, poste qu'il occupa successivement et à plusieurs reprises sous la présidence de M. Thiers et sous celle du maréchal de Mac-Mahon. Son influence comme ministre de la guerre sur la réorganisation de l'armée a été diversement appréciée, nous laisserons à de plus compétents le soin de la définir et de la juger.

Depuis ces dernières années, le général de Cissey n'exerçait plus aucun commandement. Elu sénateur inamovible, le 17 décembre 1875, il avait été fait grand'croix de la Légion d'honneur le 20 avril 1871.

Nous ne nous appesantirons pas sur les accusations odieuses dont il eut à se défendre il y a quelque temps et qui donnèrent lieu à un retentissant procès : l'honneur du général est sorti intact de ces pénibles débats.

NOUVELLES MILITAIRES

M. Pallu de la Barrière, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, s'embarquera au Havre, le 1er Juillet, sur le Paquebot de New-York. De là il gagnera son poste par San Francisco et Sydney.

Depuis longtemps il est question du passage à la guerre des troupes de l'infanterie de marine. Le *XIXe Siècle* dit que cette « réforme » est sur le point de s'accomplir et que le ministère de la marine serait maintenant assez disposé à y consentir.

Voici l'étrange nouvelle publiée par la *Gazette piémontaise*, à la date du 6 juin.

« La semaine dernière quelques douaniers aperçurent sur la montagne de la frontière, un individu, vêtu en paysan, qui faisait le relevé des fortifications italiennes.

» Ils s'approchèrent de cet individu et reconnurent qu'il était déguisé. Ils l'arrêtèrent immédiatement, et, le fouillant, ils trouvèrent qu'il était armé.

» Conduit à San-Remo, cet individu fut reconnu pour être le capitaine Victor Didier, capitaine d'état-major français.

» Son procès fut instruit immédiatement, et aujourd'hui le tribunal correctionnel de San-Remo a condamné le capitaine à trois mois de prison. »

Le ministère de la guerre devrait bien démentir cette nouvelle qui nous paraît invraisemblable.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Observations sur le projet de raccordement de la gare St-Sauveur à Lille avec les lignes de Lille à Douai et à Béthune.

Renseignements sur le garage actuel et la gare projetée de Ronchin.

Nous recevons d'un habitant de Ronchin la communication suivante :

Monsieur le ministre des travaux publics n'est pas partisan d'une gare à Ronchin et les raisons qu'il donne pour la rejeter sont plus ou moins valables ; l'une d'elles peut être relevée à cause de son anomalie, la voici : «... Etablir une gare sur une ligne si fréquentée, si près de Lille, ce serait entraver la circulation des trains et chercher les accidents... »

Que depuis plus de vingt-cinq ans il existe un garage au Petit-Ronchin que l'on ne peut supprimer à cause de son importance;

Qu'en transformant le garage actuel en une gare avec ses voies de triage non-seulement les intérêts des Ronchinois seraient sauvegardés, mais aussi on éviterait d'entraver la circulation des trains, les manœuvres n'ayant plus lieu sur les lignes principales. Le mal existant depuis si longtemps, on doit chercher le remède; ce remède, on le trouve en ne faisant qu'une gare et en réunissant la gare de triage projetée du Champ-de-Mars et celle de Ronchin sur un même terrain : c'est du reste aussi le seul moyen de remplir les vues de Monsieur le ministre en rendant libres les voies de service ;

Monsieur le ministre ignore aussi sans doute que les voies principales sont occupées pour la manœuvre, de neuf heures trente du matin à dix heures quarante-cinq;

Que les manœuvres, se font vers Lille sur une pente de cinq millimètres par mètre, conséquemment, il ne faudrait que la maladresse d'un employé ou un frein ne fonctionnant pas pour avoir à déplorer une catastrophe : dans ces cas, fréquemment il arrive que l'on ne peut arrêter les wagons lancés qu'au moyen de pierres mises sur les rails, encore faut-il que le hasard fasse qu'il se trouve là un ouvrier intelligent pour accomplir cette besogne, et cela après un parcours quelquefois de près d'un kilomètre ;

Qu'il n'y a pour ainsi dire pas de jour, que le train de marchandises, partant de Fives à 10 heures 15 pour Douai, Busigny, n'éprouve de grands retards et ne soit obligé de s'arrêter ;

Que le garage de Ronchin ne peut contenir que trente wagons, et que constamment ce n'est pas trente, mais cinquante qu'il faut garer pour le passage des trains ;

Que sans la voie particulière, se où trouve le prolongement de la voie de garage et dont la Compagnie fait usage depuis plus de deux ans sans en supporter l'entretien, toute manœuvre serait impossible, ou tout au moins très périlleux, car Monsieur le ministre le dit lui-même, la voie est très-fréquentée ;

Enfin, que les tentatives de déraillement aux abords des aiguilles ne resteraient pas impunies malgré les deux mille francs de récompense offerts par la Compagnie, il y a quelques années, au dénonciateur du coupable, s'il y avait la surveillance d'un personel de gare.

La vie des voyageurs vaut bien la peine que l'on soumette la question à une enquête avant de la trancher dénnitivement.

Toutes les autres raisons données par Monsieur le ministre, pourraient être aussi facilement et aussi largement réfutées, car elles ne sont pas meilleures. Pour en donner encore un exemple: Monsieur le ministre nous fait observer que Ronchin est desservi par Wattignies. Il est encore dans l'erreur, car Wattignies n'a jamais eu de gare de marchandises.

En République, il semble qu'on devrait s'occuper des droits et des besoins des citoyens, d'une manière absolument équitable.

Ces réflexions, on est forcé de les faire, quand on voit M. le ministre, après les raisons qu'il donne pour ne pas faire de gare à Ronchin, approuver le nouveau projet de la Compagnie, sur le champ de mars : projet, qui ne servira donc qu'à aggraver la situation future, c'est-à-dire, entraver doublement la circulation sur un parcours très restreint, tout en ne portant que fort peu de remède au présent.

C'est vraiment, à se demander, si l'on attend une catastrophe, pour comprendre une telle nécessité.

Il est regrettable, à bien des points de vue, que l'on ait choisi comme emplacement de gare de triage pour St-Sauveur, les trains du Champ-de-Mars, plutôt que ceux du Petit-Ronchin, car on sait pertinemment qu'il est impossible de s'abstenir de faire une gare à Ronchin et que dans un temps plus ou moins éloigné on y sera forcé et peut-être au prix des plus grands sacrifices.

Si la Compagnie met son nouveau projet à exécution l'on fera en deux endroits et en deux fois ce qu'à la satisfaction de la majorité l'on pourrait faire en une fois et sur un seul terrain.

Fives se trouvera un peu soulagé, c'est vrai, mais ce sera au détriment de la circulation des trains, ce que la sollicitude de Monsieur le Ministre voulait éviter en rejetant la gare de Ronchin et en approuvant ce nouveau projet. Il se trouve en partait désaccord avec les raisons données pour le rejet.

Il est bon de remarquer :

Que le Conseil général a déjà émis plusieurs fois un vœu favorable;

Que la gare de Ronchin aurait un triple avantage, c'est de pouvoir non-seulement se raccorder au chemin de fer de Béthune, par une voie nouvelle longeant le chemin de fer du Nord, mais aussi de se raccorder, à la ligne de Valenciennes, par une demi-circonférence partant de la gare de Ronchin, à la rencontre de cette ligne et obtenir ainsi trois lignes en communication directe sur St-Sauveur, ce que la Compagnie avait semblé comprendre en faisant ses tracés il y a quelques mois ;

Que la voie projetée de St-Sauveur sur le Champ-de-Mars est très bien placée, il suffirait pour concilier les intérêts généraux de la prolonger jusqu'au Petit-Ronchin parallèlement à la ligne du Nord, sur les terrains de la Compagnie qui sont assez larges pour construire une voie supplémentaire de ce côté.

Voici quelques renseignements concernant le garage de Ronchin, c'est encore le meilleur des arguments à citer.

1° Le garage a reçu et expédié l'an dernier 3,000 wagons environ.

2° Cette année le chiffre monte pour le mois de janvier à 186 wagons, février 149, mars 265, avril 283 et mai 414, en tout pour les cinq premiers mois 1,297 wagons.

3° Les sept autres mois sont ceux ou il y a le plus d'arrivages et d'expéditions. L'on prévoit atteindre facilement le nombre de 4,000 wagons, cette année.

4° Ce chiffre de 4,000, irait en croissant jusque 6,000 au moins, car il arrive à St Sauveur et il est expédié de cette gare plus de 2,000 wagons de graines, huiles et tourteaux, et celà, plutôt qu'à Ronchin parce que nous n'avons pas de gare en règle, par contre, pas de surveillance.

5° On paye, pour les marchandises venant de Douai ou partant pour Douai, double transport pour le parcours de Ronchin à Lille, tandis qu'on éviterait ces frais, si les wagons arrivaient ou partaient directement.

Petit-Ronchin, le 10 juin 1882.

G. LAMBLIN, propriétaire.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La démission de M. le curé de Sainte-Elisabeth. — Le bruit court en ville — et nous le croyons fondé — que le vénérable abbé Gonthier viendrait d'envoyer à l'archevêché sa démission de curé de la paroisse Sainte-Elisabeth.

Cette détermination serait dictée par des raisons de santé.

Les adhésions des évêques. — Parmi les dernières adhésions aux observations des archevêques de Rouen et de Paris, nous trouvons celle de Mgr Delannoy, évêque d'Aire, et originaire de Roubaix.

Concours colombophiles. — Dimanche, 18 juin, auront lieu, à Roubaix, trois concours colombophiles dont voici les désignations :

1° Concours sur **SALBRIS**, organisé par la société l'*Epervier*, établie chez M. Preys, cabaretier au cheval anglais, 5, rue Notre-Dame. Prix d'honneur : 200 francs.

2° Concours sur **CREIL**, organisé par la société *La petite Macote*, établie à l'estaminet du *Moviard*, rue de l'Ommelet. Prix d'honneur : 150 francs.

3° Concours par zônes sur **LONGUEAU**, organisé par la société de la *Chasse aux Ours*, établie rue Jacquart. Pigeons d'essai : 0 fr. 25 centimes.

Un fou ! — Jean Desuter, âgé d'environ trente-deux ans était ouvrier tisserand. Son salaire suffisait à élever sa nombreuse famille et, cité Desreumeaux-Wroman où il demeurait au n° 8, rue des Longues-Haies, ce brave ouvrier était aimé et estimé de tous.

Il y a trois jours, Jean se leva radieux : Je vais toucher l'héritage ! s'écria-t-il.

— Quel héritage ?

— Comment les quatre millions, parbleu !

— Un héritage de quatre millions pour nous !

— Mais oui et je cours chez le notaire.

Le pauvre homme était fou.

Fou ! Ce mot, que la mère prononça, faillit faire perdre la raison à tous. Une scène déchirante eut lieu dans la maison.

Trois jours se passèrent, et Jean Desuter semblait de plus en plus égaré. Il arrêtait les passants et leur assurait qu'on voulait l'empêcher de toucher son héritage. Puis, d'autres idées, plus folles encore, lui traversaient le cerveau. Le noir ruisseau lui semblait être le Pactole et les immondices des pièces d'or. Et, par de brusques transitions, son esprit passait à un autre ordre d'idées. Il se rappelait la guerre de 1870, les longues marches faites dans la neige, croyait avoir les pieds gelés, demandait du feu et, devenant patriote, il jurait que la tête de Guillaume ne serait coupée que par sa main ; quant à Bismarck, il se chargeait aussi de son affaire. Ensuite, des pleurs, des cris, des accès, puis des rires de joie.

Enfin ce matin, un agent de police fut prévenu, se rendit au domicile de Desuter, fit venir une voiture et y fit monter le malheureux accompagné de sa femme. Les enfants qui pouvaient comprendre pleuraient à chaudes larmes, les plus jeunes jetaient des cris sur leur grabat.

A dix heures 1/2 la voiture entrait dans la cour de l'hôpital.

— Voilà le palais que nous a légué le roi mon père, fit Jean, en entendant la grille se refermer, nous sommes dans nos états.

Pauvre homme!

Le cercle horticole de Roubaix a l'honneur de prévenir le public, que les médailles du concours de 1880, seront distribuées le dimanche 18 juin, à 5 heures, au siège de la société, café Flipo, rue du Vieil-Abreuvoir.

TOURCOING

Incendie. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un grand incendie vient d'éclater à Tourcoing, chez M. Jacquard, filateur de coton.

Nous envoyons immédiatement un reporter sur les lieux du sinistre.

Une adjudication pour deux années des goudrons provenant de l'usine à gaz de Tourcoing aura lieu le jeudi 22 juin à 3 heures après-midi dans une des salles de l'hôtel-de-ville.

Le secret d'une couverture de voyage. — Nos lecteurs sauront d'abord que la couverture dont nous parlons était d'un moelleux exquis, avec un fond marron à raies noires.

On n'aurait jamais dit que cette jolie chose si douillette recélait un si noir mystère.

Voici le cas :

Au moment où, hier matin, M. Léon Herreme, artiste peintre à Paris, entrait dans la salle de la douane à Tourcoing, par le train de 10 heures venant de Mouscron, l'employé de service remarqua sur le dos du voyageur la gracieuse couverture. Elle lui tapa dans l'œil, particularité souvent défavorable aux choses qui en sont l'objet, car elles font naître l'examen.

Cet examen amena le dépliement de la couverture, des flancs de laquelle s'échappa du tabac et des cigarettes belges.

Horreur ! trahison !...

Il fallut s'expliquer. Le propriétaire offrit 50 fr. en transaction, pour que la douane ne manifestât pas son indignation par un procès verbal de fraude.

On accepta.

M. Léon Herreme est parti par le train suivant, emportant sa couverture honteuse comme le barbier du roi Midas de n'avoir pu trouver le vrai moyen de garder son secret.

Double effondrement. — Deux maisons de la cour Delescluse, rue de Paris, se sont complètement écroulées hier, vers midi et demi. Il est heureux qu'elles soient inhabitées depuis quelques semaines. On aurait certainement eu de grands malheurs à déplorer.

Il est probable que la fermeture de ces deux maisons a été ordonnée sur le rapport de la commission des logements insalubres. Cette commission a énormément de besogne; elle a encore beaucoup à faire.

Nous pourrions lui signaler bien des maisons qui, comme celles citées plus haut, s'aplatiront au moindre vent comme un château de cartes.

Méprise et imprudence. — Un brave et honnête tourquennois, M. X.., retiré des affaires et voyageur comme un fils heureux de la blonde Angleterre, a failli pâtir le plus désagréablement du monde, dans deux circonstances que le titre de ce récit qualifie exactement.

C'était mardi, le jour des élections législatives en Belgique, M. X.. s'était rendu à Mouscron vers le soir, pour s'informer des résultats. Ceci fait, il s'en fut pour revenir prendre le train de 7 heures.

Le train s'ébranle ! alors la vapeur siffle !
Un bruit des rails, les airs ont retenti
Un bon feu gronde ! on part ! on est parti ! ..

A peine était-on hors de la gare que le contrôleur arrive et avec son air sacramentel :

— Vos billets !

Notre excellent concitoyen exhibe le sien. Tête ébahie de l'employé !

— Mais, monsieur, vous avez un billet pour Tourcoing et vous êtes dans le train de Tournai !!!

Tête encore plus ébahie de notre homme ! Que faire ?... Le train n'avait pas encore pris son allure accélérée ; il patinait coquettement en décrivant la courbe qui le dirige sur Néchin !... M. X... jeta un regard désespéré par la portière, et voyant que Mouscron n'était pas encore trop loin et que le train n'allait pas encore trop vite, il ouvrit le wagon et se précipita sur la voie.

Il faut noter que M. X... n'est plus un jeune homme: il a atteint l'âge respectable de 61 ans, mais toujours droit, toujours frais, toujours vert, il retrouve ses jambes de quinze ans quand il veut et comme il veut.

Cette fois-ci, elles lui firent un peu défaut. Au lieu de tomber comme les chats sur les... pieds, M. X. tomba comme nos ministres sur le ventre! Il y resta même comme eux, quelques minutes pour bien reconnaître la situation! Il avait de la chance! cette situation lui était favorable! Il n'était pas blessé, seul son pantalon avait une fracture au genou.

M. X... se rappela alors, ce brave épicier de la rue de la Mairie à Tourcoing, mort il y a quelques années à la suite d'une chûte faite ainsi à la sortie d'un train en marche. Mais le coup était fait et bien fait. Il s'en revint donc tranquillement le long de la voie et arriva encore à temps pour prendre le train de Tourcoing qui, du reste semblait l'attendre.

Arrivé à destination, la culotte déchirée donna lieu à bien des commentaires, grâce surtout aux motifs vagues qu'en donnait M. X... Il nous a semblé bon, aujourd'hui, afin de dissiper toute équivoque, de donner une relation complète et authentique du fait, l'Argus moderne qu'on appelle le *reportage* en ayant été témoin oculaire et auriculaire.

Expulsés et extradés. — Hortense Courtois, 36 ans, née à Anvers ; Florentin Depaepe, né à Cruyshautem (Belgique), condamné à Lille le 13 mars 1882, à 3 mois de prison et 16 francs d'amende, pour coups et blessures ; Pierre Joueau, né à Roubaix (Belgique), condamné à Lille le 23 octobre 1877, à trois mois de prison pour vol et vagabondage ; Benjamin Herchueley, né à Frasnes-lez-buissenal (Belgique), condamné à Lille le 18 janvier 1875 à 3 mois de prison pour coups et blessures ; Benoist Henri, né à Poperinghe (Belgique), condamné à Boulogne, le 3 mai 1882 à quarante jours de prison pour abus de confiance.

Jean-Baptiste Houez, né à Saint-Léger (Belgique), condamné à Amiens, le 4 mai 1882 à un mois de prison pour complicité d'adultère ; Marie Thérèse Midi, âgée de 34 ans, née à Bazée (Belgique); Edouard Vercruysse âgé de 52 ans, né à Trughem (Belgique), condamné le 19 novembre 1880, à 6 mois de prison.

Emile Baudry, âgé de 27 ans, boulanger, né à Forest (Belgique), poursuivi par le parquet de Tournai, pour excitation à la débauche. Elise Boete, âgée de 26 ans, tailleuse, née à Balers (Belgique), poursuivie par le parquet de Tournai pour excitation à la débauche. Pauline Demeester, âgée de 51 ans, fleuriste, née à Somerghem (Belgique), poursuivi par le parquet de Gand, pour attentat aux mœurs.

Un cas de folie. — Le malheureux Desmettre dont nous avons raconté la tentative de suicide il y a quelques jours, vient d'entrer à l'Hôtel-Dieu.

L'effet de la quasi-strangulation a détraqué encore davantage sa tête déjà faible. On craint que ce dérengement cérébral ne s'accentue.

Au tribunal correctionnel. — L'affaire Emile Marescaux, tisserand à Linselles inculpé de coups et blessures volontaires, viendra le samedi 24 juin.

L'adaire J.-B. Vaucamp de Marcq-en-Barœul est venue hier devant le tribunal correctionnel de Lille.

Il s'agit, on s'en souvient, d'outrages et même de coups à un sous-officier de douanes, pendant la nuit qui suivit le festival de Marquette le 15 mai.

L'affaire a été continuée à samedi pour production de nouveaux témoignages.

Le nommé Achille Baugaert, charretier, qui habite le Tilleul à Tourcoing, a été condamné hier à 15 jours de prison et aux frais pour avoir voulu forcer la consigne que lui signifiait le garde barrière Wieslen. Baugaert prétendait passer quand même parce que, a-t-il répondu au président, le garde venait de laisser passer deux flamands.

Nos ivrognes !... — On a arrêté hier vers 7 heures du soir Camille V... 33 ans, peintre, dans le plus joli état d'ivresse du monde.

LILLE

Avis aux commerçants. — Il a été créé, à partir d'hier, 15 juin, un train postal du matin entre Lille et Béthune. (Départ de Lille, 5 h. 05 matin. Arrivée à Béthune, 6 h. 14 matin).

La dernière levée pour les bureaux situés sur cette ligne (Loos, Haubourdin, Fournes, Aubers, Wavrin, Don, Annœullin, La Bassée, Cuinchy, Cambrin, Béthune) sera faite à la Recette principale, boulevard de la Liberté, à 4 h. 30 matin et à la gare à 3 h. 45 matin.

A dater de la même époque, les bureaux suivants : Rieux, Avesnes-lez-Aubert, Quiévy, Solesmes, Saulzoir, Viesly, Englefontaine, Poix, Bertry, recevront le matin les correspondances expédiées de Lille par train 8 (10 h. 15 soir).

La dernière levée sera faite à la Recette principale, boulevard de la Liberté à 9 h. 25 soir et à la gare à 10 h. soir.

Postes et télégraphes. — Par décision du 14 juin 1882, a été autorisée la création d'une recette municipale dans la commune de Beauvois.

La démission des officiers des Pompiers. — Nous disions, il y a huit jours, que le bataillon de nos sapeurs-pompiers est menacé de dislocation.

Deux jours plus tard, après la publication par l'autorité municipale du projet de réorganisation de ce corps si utile sur des bases absolument nouvelles, nous ajoutions qu'« avant huit jours peut-être, les officiers qui avaient consenti à assurer le service jusqu'au mois d'octobre, sous la direction de l'un d'entre eux, le capitaine Gobbé, seraient peut-être démissionnaires.»

La nouvelle se confirme de plus en plus, du moins si nous en croyons un journal d'ordinaire bien informé, l'*Echo du Nord* ; à moins... que son information n'ait été inspirée par la nôtre.

Les clairons des écoles. — Nous appelons l'attention de l'autorité académique sur l'usage des clairons dans les promenades des enfants appartenant aux établissements scolaires.

Avant-hier, vers trois heures, sur la place de la République, deux pauvres bambins, en tête d'une file de soixante à quatre vingts écoliers, s'essoufflaient à jouer, ils étaient rouges, fatigués, brisés. Quel avantage peut il y avoir à éreinter ainsi de pauvres petits enfants ? Si l'on croit que cela aide les autres à mieux marquer le pas, on se trompe, car rien de moins cadencé ni de plus faux que cette affreuse sonnerie qui vous arrachait les oreilles. Il peut être bon de jouer au soldat, mais encore faut-il que cela soit inoffensif pour tout le monde.

On nous prie de publier l'avis suivant :

La Chambre syndicale des chaudronniers en fer de Lille prévient tous ses adhérents, que l'assemblée générale qui devait avoir lieu le dimanche 18 juin, est renvoyée au dimanche 25 juin à l'établissement du *Château*, pour cause des fêtes de Lille.

Les grèves. — Quelques ouvriers de l'usine à gaz de Wazemmes se sont mis en grève, mercredi matin; ils réclament une augmentation de salaire.

Source thermale. — La Commission départementale a concédé l'établissement thermal de St-Amand, à M. Grégoire, rédacteur en chef du *Progrès du Nord*.

Un grave délit contre les mœurs, imputé à deux gamins âgés de moins de seize ans, a révélé à l'audience correctionnelle de jeudi à quel point de dépravation en sont arrivés certains êtres.

Une réflexion du défenseur, Me Parmentier, a vivement frappé et le tribunal et le public.

Comment voulez-vous s'est écrié le jeune avocat en invoquant pour son jeune et triste client l'indulgence du tribunal, que la jeunesse n'arrive pas à la perversion? Les kiosques des marchands de gravures sont pleins d'ignominies qui offencent la pudeur des passants. Puis, sur certains trottoirs, vous ne faites jamais cinquante pas sans qu'un *camelot* quelconque ne vienne vous murmurer à l'oreille, sous prétexte de vente ostensible d'objets insignifiants, qu'il vous cédera à bas prix toute une collection d'images obscènes.

De notre côté, nous nous demandons si cela est connu de l'autorité et si, le connaissant, on le tolère.

Ce sont là des atteintes aux mœurs plus graves que celles punies hier par le tribunal de Lille.

Un étrange voleur. — Le sieur Vandepoele, âgé de 51 ans, demeurant au faubourg de Paris, avait coutume de se rendre chez divers personnes, pour faire les commissions.

Dans ces derniers temps, il allait moyennant, rétribution payer les contributions de plusieurs personnes.

Mercredi dernier, Vandepoele, venait de terminer sa tournée journalière, et de ramasser une somme assez considérable (somme destinée à payer certaines factures), quand, rencontrant un ami, il but le montant de l'argent

Les habitants, inquiets de ne pas le revoir, déposèrent une plainte contre lui, et hier la police arrêtait le filou qui a été mis à la disposition du Parquet, dans la soirée.

Tentative de suicide. — Mercredi, vers huit heures du matin, un vieillard, le nommé B..., en traitement à l'hôpital Sainte-Eugénie, salle Sainte-Anne, pour une maladie de vessie, a tenté de se pendre à l'aide de son mouchoir de poche à l'un des montants de son lit.

Les malades appelèrent au secours. Des infirmiers accoururent et détachèrent B..., qui fut remis dans son lit, plus mort que vif. Des étudiants en médecine lui donnèrent des soins assidus et l'on put le rappeler à la vie. Le malheureux, ainsi qu'il l'a dit lui-même, ne pouvait plus supporter les douleurs qui lui occasionnait sa maladie.

Le colleur de bière. — C'est M. Baquet, juge au Tribunal de Lille, qui est chargé de l'instruction de l'affaire du « médecin de bière » Dassonville, qui traitait aussi les liqueurs de ses clients de la façon qu'on sait.

Etrange trouvaille. — On a trouvé, mercredi matin, un sac contenant 37 kilog. de viande corrompue, près du cimetière de l'Est. On l'a porté à l'équarrissage.

Extradition. — La police belge a remis entre les mains des autorités françaises, le sieur Charles-Léonel André, âgé de 32 ans, né à Esvres (Indre-et-Loire), ex-percepteur, poursuivi par le parquet de Loir-et-Cher, pour faux en écritures.

Cet homme ne connaissait pas la comptabilité, paraît-il, et il accuse son employé d'être l'auteur des faux qui lui sont reprochés.

C'est à Bruxelles qu'il a été arrêté. Sa femme a voulu l'accompagner.

Une série de captures. — La police de Lille a arrêté hier, le nommé Louis Dillies, pour escroquerie au préjudice de plusieurs personnes chez lesquelles il s'est fait remettre de l'argent pour le compte de M. Lehu, son ancien patron.

Hydrophobie. — Hier dans la matinée, un chien qu'on prétend être enragé et qui avait mordu plusieurs de ses semblables dans la rue Gantois à Lille, a été poursuivi, mais sans pouvoir être atteint, par un agent de police.

On ne sait ce qu'il est devenu.

Un chevalier d'industrie. — Les journaux de Rouen nous racontent les exploits d'un chevalier d'industrie qui a longtemps habité Lille.

Une maison de commission de Rouen, L... et Ce, rue du Vieux-Palais, reçut, il y a quelque temps, la visite d'un homme âgé d'une trentaine d'années, très-élégamment vêtu, s'exprimant avec facilité, et muni de références sérieuses. Il disait s'appeler D... et venir à Rouen pour faire des acquisitions, en vue de monter un magasin à Nantes.

D..., qui était descendu à l'*Hôtel d'Albion*, fit à la maison L... des commandes importantes; il acheta pour 20,000 fr. de marchandises, qui ne devaient être expédiées que lorsqu'il serait de retour à Nantes. Son assurance, son entregent, les noms de négociants honorables dont il se recommandait et auxquels il avait su fort habilement extorquer des lettres, inspiraient une confiance bien naturelle à M. L... Aussi n'hésita-t-il pas, sur la demande de D..., à lui avancer, deux fois, une somme de 1,000 francs

La veille du départ de D... pour Paris, où il allait y chercher sa mère, disait-il, pour lui faire voir Rouen, un dîner réunit même l'acheteur et le vendeur à l'hôtel de la Couronne. Ce fut M. L... qui paya, mais D..., en grand négociant, auquel l'argent ne coûtait rien donna un louis de pourboire à la bonne.

Cette magnificence ne fut pas sans inspirer quelque défiance à M. L... Un jour, deux jour, trois jours se passent ! D... ne revient pas. M. L..., inquiet, télégraphie à Lille, à Paris, à Lyon, aux négociants dont D... s'était recommandé. Hélas ! les réponses furent toutes les mêmes et toutes aussi catégoriques. « D... avait abusé des noms des personnes interrogées. D... était un escroc, et avait déjà joué les mêmes tours à des commissionnaires de Lille et de Lyon. » Dans cette dernière ville, par exemple, il avait soutiré une somme de six mille francs à un commerçant, en jouant la même comédie dont M. L... et son associé ont été victimes.

Plainte a été déposée au parquet de Rouen contre lui, et la police, munie de son signalement, ne tardera pas à le livrer aux mains de la justice.

Ce qui explique la facilité avec laquelle il a pu faire des dupes, c'est qu'il est resté pendant une dizaine d'années dans une grande maison de Lille, qui est en relation avec notre place, avec Paris, avec Lyon. Il était donc au courant d'une foule de particularités qui lui permettaient de jouer son rôle au naturel, et l'on voit qu'il s'en est bien acquitté.

D... ne s'adressait pas seulement au commissionnaires en rouenneries. Un grand tailleur de Paris a été également exploité par lui d'une façon ingénieuse. Il se présente chez ce « maître de la coupe », sous le nom de vicomte de Fougères, domicilié au château de ce nom, près le Mans.

Il commande des vêtements pour 1,500 fr., et prie, lorsqu'il seront terminés, qu'on les lui expédie à cette adresse, contre remboursement. Il vient essayer ses costumes. Et, la veille du jour où l'envoi devait avoir lieu, il se présente chez le tailleur, prend livraison des effets les plus élégants, demande, pour la chasse, un veston en velours gris clair que l'on joindra au reste de la commande. Seulement il exige que le colis ne soit expédié que dans quatre jours, parce qu'il ne sera chez lui qu'à cette époque, étant invité à rendre visite à un noble gentilhomme de ses amis en villégiature dans la Touraine. Inutile de dire que le colis revintau tailleur, et qu'il comprit—mais un peu tard—qu'il avait eu affaire à un habile filou.

On voit que D... occupe une place honorable dans la grande armée des chevaliers d'industrie, et que nos compatriotes n'ont pas été les seuls à se repentir de leur confiance envers lui.

RÉGION DU NORD

Les votes de nos sénateurs. — Dans la séance du jeudi 15 juin, les votes des sénateurs du Nord se sont répartis comme suit, dans le scrutin sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant l'ouverture au ministre des travaux publics, sur le budget ordinaire de l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 600,000 fr., relatif aux travaux destinés à alimenter les canaux de Briare et du Centre.

Ont voté pour : MM. Corne, Dutilleul, général Faidherbe, Fournier, Kolb-Bernard, Massiet du Biest, Merlin, Testelin et Théry.

Ont voté contre : MM. Pajot et Wallon.

Le Sénat a adopté.

Les votes de nos députés. — Dans la séance du jeudi 15 juin, les votes des députés du Nord se sont répartis comme suit, dans le scrutin sur l'amendement de M. Gatineau à l'article 3, de la proposition de loi de M. Naquet, relative au rétablissement du divorce.

Ont voté pour : MM. Desmoutiers, Cirier, Debuchy, Girard, Guillemin, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Outters, Plichon, des Rotours.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Brame, Ach. Screpel, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bernard, Louis Legrand.

La Chambre a adopté.

Marcq-en-Barœul. — L'affaire intentée à trois ouvrers sous l'inculpation de vol de perches au préjudice de leur patron, a perdu beaucoup de son importance à l'audience d'hier, à Lille. Les inculpés en ont été quittes pour 6 jours de prison au plus coupable et 3 jours à chacun des deux autres.

Linselles. — Le jeune Théophile Lernould fait le désespoir de ses parents, honnêtes ouvriers de cette commune. Il vole partout, toujours et tout ce qu'il peut.

Il n'y a pas longtemps, on le surprenait détachant un tronc dans l'église pour l'emporter sans doute ; il a pris de l'argent, des livres, des plumes, et, tout dernièrement, il s'est introduit, par escalade et avec effraction, dans une maison de Lille où il a enlevé un porte-monnaie garni. S'il avait en l'âge légal, ce dernier exploit l'eut conduit à la Cour d'assises et, de là, au bagne.

Hier, il passait devant le Tribunal correctionnel de Lille et son pauvre père, ne sachant plus comment le corriger, priait les juges de vouloir bien le punir eux-mêmes.

Il est envoyé pour six mois dans une maison de correction. Puisse-t-il en revenir meilleur !

Escobecque. — Le nommé Emile Lenglart âgé de 19 ans, et natif d'Haubourdin, ne respecte rien quand il a bu.

Le 14 mai dernier, il se trouvait dans cette fâcheuse disposition quand le garde d'Escobecque, M. Caignet, lui en fit l'observation. Lenglart s'est rebellé et n'a pas voulu marcher du côté de la gendarmerie. Ah ! si c'eut été vers le cabaret ! Il a même contusionné un honnête concitoyen, M. Proot, qui prêtait main-forte à l'agent de l'autorité.

15 jours de prison pour avertissement.

Hénin-Liétard. — La ville d'Hénin-Liétard prépare pour dimanche prochain une grande fête, qui attirera sans nul doute beaucoup de monde.

Un concours de musique occupera la majeure partie de la journée du dimanche.

Le jury est composé de notabilités des arts, tels que MM. Robert Planquette, Artus, Dihau, Fouque, de Lajarte, Rupès, Vevumst, etc.

Le *Concours d'exécution* aura lieu à la même heure dans cinq kiosques différents, établis çà et là dans la ville.

Le soir, des illuminations, des bals, des réjouissances de tous genres viendront parachever la fête du jour.

Enfin, le lendemain lundi, il y aura, concert, bal populaire, et un grand feu d'artifice tiré par l'artificier de la ville de Lille, M. De Bar.

Cette fête, pour laquelle les organisateurs déploient un zèle au-dessus de tout éloge, promet d'être très-brillante.

Aniche. — La ville d'Aniche était mardi en fête. Les maisons étaient pavoisées et tous les habitants étaient dans les rues, pour attendre le